

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de pe		ermis		Date d'inspection		
NATALIE HELPS	354020			Le 18 janvier 2023			
Nom de l'établissement	•				Numéro de	téléphone	
Le Château des Bouts Choux			(506) 532-9286				
Adresse							
469 Main Street Shediac NB E4P 2C2							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste				
Tina Richard Tardif			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règ	lement	Date limite pour être conforme		Date d'attestation de la conformité	
Commentaires généraux							
Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a obse jeux libres à l'intérieur, le dîner, et la sieste.	ervé les er	nfant	s qui en	trent d	le l'extérieur	, jouent des	
Une interaction positive entre les enfants et les éducatrice	es a été ob	ser	ڎe.				
Le ratio est respecté durant l'inspection de renouvellemer	nt.						
original signé par Tina Richard Tardif Signature de la personne responsable de la délivrance de permis			Le 18 janvier 2023 Date				
original signé par Natalie Helps Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		ate	Le	18 jan	vier 2023		